

L'Aviwest, la petite boîte 4G dont les ondes donnent la migraine aux journalistes des chaînes d'info

Article réservé aux abonnés

Constance Vilanova

Publié le 26/05/20



Ils sont journalistes reporters d'images (JRI) pour les chaînes d'information et travaillent depuis des années avec l'Aviwest, un boîtier renfermant un transmetteur d'images qui leur permet de diffuser des reportages en direct. Cependant, ils sont de plus en plus nombreux à témoigner de fortes migraines dues à son utilisation. Et incriminent leurs employeurs qui se taisent.

Tu tournes avec l'Aviwest ? De toute manière, tu ne voulais pas d'enfants non ? », « Moi, je n'ai jamais voulu dépasser les 50 ans, alors bon... » Ces messages cyniques, les jeunes cameramen des chaînes d'information – dénommés « JRI » (journaliste reporter d'images) – s'en échangent régulièrement dans leurs discussions groupées sur Facebook. *« On en blague entre nous, mais l'inquiétude est bien réelle. Devant le QG de LREM, après l'affaire [Benjamin Griveaux](#), on était une vingtaine de journalistes à attendre, avec*

chacun un Aviwest allumé. J'ai soudain été pris d'une forte migraine au point de craindre de faire un malaise », raconte Marc (1), 25 ans, diplômé depuis deux ans d'une école de journalisme.

« Dans les rédactions, tout le monde sait, mais personne ne parle », s'emporte le jeune pigiste qui travaille indifféremment pour plusieurs chaînes d'info. « Ce truc-là, je l'ai pourtant eu collé au dos neuf à onze heures de suite chaque samedi pour couvrir les manifestations des Gilets jaunes. On n'a pas d'autre choix que de faire avec, alors on s'alerte entre nous. »

Comme lui, Thomas, Julien ou Mathilde, tous pigistes âgés de 25 à 35 ans, travaillent caméra à l'épaule pour CNews ou BFMTV. Eux aussi ont passé de longues heures à couvrir l'actualité, accompagnés de ce boîtier qui révolutionne depuis presque dix ans le direct à la télévision : l'Aviwest. Comme lui, ils insistent : ne pas citer leur nom ni celui des groupes qui les emploient.

Située à la périphérie nord de Rennes et fondée en 2008, l'entreprise Aviwest, fleuron de l'innovation made in France, fabrique des encodeurs et des émetteurs portables pour couvrir et transmettre en direct des événements, en utilisant les réseaux mobiles 4G. Concrètement, le journaliste active ce boîtier léger et compact qui envoie en live, via une connexion mobile 3G ou 4G, le signal vidéo vers le studio TV qui réceptionne les images, soit pour un direct, soit pour les utiliser ultérieurement. Exit les transferts d'images qui prenaient un temps fou, et les encombrants et emblématiques cars régies satellites. Aujourd'hui, l'Aviwest se présente comme la meilleure technologie de transmission et a été adoptée par de nombreuses chaînes françaises et internationales, telles que la britannique Sky News ou la qatarie Al Jazeera.

Rien d'étonnant donc si en 2019, dans les manifestations qui secouent l'Hexagone, on croisait de nombreux JRI de chaînes d'information dans les cortèges avec chacun un Aviwest allumé dans son sac à dos, et deux batteries de rechange. Les régies des chaînes réceptionnent leurs images en direct sur différents écrans et choisissent celles à diffuser (ou à envoyer en montage). Une réponse en apparence parfaitement adaptée à l'injonction toujours plus pressante du direct. Et une question sanitaire sous-jacente : ce boîtier composé de huit cartes SIM pourrait-il présenter un danger potentiel pour les JRI, surtout lorsqu'il est utilisé dans des conditions particulières dictées par l'actualité et par la nécessité d'alimenter les chaînes d'un flux continu d'images ?

« BFMTV a été une des premières à utiliser Aviwest. La chaîne venait de naître, nous n'avions pas de car satellite », se souvient Alban Azais, délégué SNRT CGT chez NextRadioTV, la maison mère de BFMTV et RMC (groupe Atice). Depuis le début de l'utilisation de l'Aviwest, dans tous les groupes, les syndicats SNJ, CGT et CFDT ne cessent de monter au créneau. Des courriers circulent.

Adressés aux directions des ressources humaines, ils dénoncent des risques sanitaires en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, les dérives sur la manière d'utiliser l'Aviwest sur le terrain, et un non respect des préconisations. « En 2018, le groupe TF1 a réalisé plusieurs tests avec un labo pour mesurer les fréquences de l'Aviwest, et elles ne dépassent pas la limite européenne du débit d'absorption spécifique (DAS) (2) », reconnaît Alban Azais, qui tempère cependant : « On parle tout de même de l'équivalent de huit téléphones allumés en même temps sur le corps ! Des journalistes ont fait remonter qu'ils étaient victimes de maux de tête intenses. On doit s'interroger. »

Altice l'a fait et, avec l'aide d'Aviwest, le groupe a mis en place certaines préconisations dans l'utilisation du fameux boîtier. Il doit être posé au sol à un mètre du journaliste et ne doit en aucun cas être en contact direct avec une partie du corps. « Nous avons même élaboré un sac à dos qui limite l'exposition », précise Alban Azais. Problème : « Dans tous les groupes, rien n'est respecté, et le sac très peu ou jamais utilisé. »



Des recommandations similaires sont également censées s'appliquer dans d'autres chaînes, comme par exemple CNews. Dans un document daté du 10 septembre 2014, la filiale du groupe Canal+ alertait ses employés sur l'utilisation de l'Aviwest DMNG PRO180 : « Dès que c'est possible, il est conseillé de poser l'appareil au sol ou de l'éloigner – plutôt que de le garder dans le dos – quand il est en transmission. »

Julien, pigiste à CNews rit jaune quand on évoque l'existence de cette note affichée dans la salle des caméras : « Avec la priorité donnée au direct et la concurrence entre les chaînes, on ne respecte jamais ces consignes. L'Aviwest est allumé une heure avant la prise de direct en manif et le reste jusqu'à une heure après. Nous conservons le boîtier sur nous. Il coûte entre 8 000 et 15 000 euros, le poser par terre c'est risquer de se le faire voler ou piétiner. »

Pourtant, chez Canal+, un journaliste en CDI témoigne lui qu'il peut refuser de travailler avec l'Aviwest, et que la direction ne force personne à l'utiliser plusieurs heures d'affilée. Un argument de salarié protégé par son CDI, s'agace Julien : « La notion de volontariat est un écran de fumée. Quand on est en free-lance, refuser de bosser avec l'Aviwest c'est s'exposer au risque de ne pas être rappelé. À la précarité du travail s'ajoute la nécessité d'utiliser une technologie dont on ne sait rien. On nous dit simplement que les études n'ont pas prouvé sa nocivité... En attendant, elles n'ont pas prouvé le contraire non plus. »

Difficile de trancher. L'occasion d'y voir plus clair nous a été donnée en récupérant un rapport de mesures qu'un laboratoire a effectué pour le compte de la société Aviwest. Nous l'avons confié à Olivier Merkel, responsable de l'unité d'évaluation des nouvelles technologies à l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Son avis est nuancé : « Le DAS du boîtier, mesuré à 0,8 W/kg par un laboratoire accrédité, ne dépasse pas les valeurs limites réglementaires dont le maximum est fixé à 2 W/kg. Ce qu'on peut dire néanmoins, c'est qu'utiliser ce dispositif relève d'une situation et d'une exposition aux ondes électromagnétiques atypiques. Dans le cas de ces cameramen, cela revient à avoir potentiellement huit téléphones qui fonctionnent en même temps. Leur exposition est donc plus élevée que pour la population générale, surtout si le boîtier reste allumé pendant plusieurs heures sur le dos, décrypte l'expert. Cependant, aujourd'hui nous n'avons aucune preuve scientifique qu'une exposition aux ondes électromagnétiques pourrait avoir des conséquences sur la santé à long terme. Il n'est par exemple pas possible de faire un lien direct entre des migraines et l'utilisation de ce type de boîtier. L'Anses recommande cependant de limiter les expositions au téléphone mobile et là, même si certains des huit émetteurs donnent une exposition assez faible, on peut dire que c'est une situation atypique. » Pas de preuve donc, mais la reconnaissance d'une exposition « atypique » aux ondes électromagnétiques pour les JRI qui utilisent l'Aviwest.



« Chez les JRI femmes, l'inquiétude est plus profonde. Il est déconseillé d'utiliser l'Aviwest quand on est enceinte, confie Mathilde, pigiste pour une chaîne d'info, et en proie elle aussi à des migraines intenses quand elle utilise le boîtier. *Légalement, nous ne sommes pas tenues de déclarer une grossesse à notre employeur dès les premiers jours et, souvent d'ailleurs, nous ne le souhaitons pas.* » Problème : que faire quand on est une femme JRI enceinte qui travaille à la pige ? « On l'annonce au bout de deux jours ? On se met en danger en travaillant avec un outil pratique mais dont on ne sait rien ? Ou on refuse et on perd du boulot ? » s'indigne la jeune journaliste.

Du côté d'Aviwest, on estime n'avoir rien à se reprocher et on rappelle par e-mail que les tests effectués sur les produits présentent « des niveaux DAS bien inférieurs aux limites autorisées ». « Les guides d'utilisation des produits précisent les règles d'utilisation liées à la santé. Les rapports de mesures DAS sont disponibles sur demande pour nos clients », précise le service de communication.

L'entreprise bretonne encourage donc vivement à respecter quelques précautions. Certains clients les suivent d'ailleurs scrupuleusement. De l'autre côté de la Manche, plusieurs cameramen de Sky News nous l'affirment : jamais ils n'utilisent l'Aviwest allumé plusieurs heures de suite et fixé sur leur dos. Ils s'en servent simplement pour envoyer leurs images plus rapidement, ce qui est d'ailleurs la fonction première du boîtier. En France, les chaînes observent un prudent silence sur le sujet. BFMTV n'a pas répondu à nos différents appels, et CNews nous a affirmé que la chaîne « ne s'exprimerait pas sur le sujet ». Pour le reste, priorité au direct !

(1) Tous les prénoms ont été changés.

(2) Le DAS, ou débit d'absorption spécifique, est l'indicateur utilisé pour évaluer la quantité d'énergie absorbée par le corps exposé à des ondes électromagnétiques radiofréquences. La valeur limite réglementaire du DAS en France est établie à 2 W/kg.

journalisme

JRI

Enquête



Constance Vilanova